

Lyon, 5.^e Complémentaire an 13.



MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que notre Société est dissoute, à compter du 10 Thermidor dernier. Depuis cette époque toutes opérations ont cessé pour le compte de notre ancien Commerce.

Notre sieur GALLIARD, d'après nos arrangemens particuliers, est seul chargé de la liquidation de notre Commerce.

Notre sieur PONT et lui se réservent de vous faire connaître leurs projets ultérieurs.

Pleins de reconnaissance pour la bienveillance dont vous nous avez honorés, nous espérons que vous la continuerez à chacun de nous en particulier.

Vos très-humbles Serviteurs,

L'one fils aine

L. O. Galliard

Lyon, 1.^{er} Vendémiaire an 14.



MESSIEURS,

LA dissolution qui vous est annoncée par la Circulaire ci-contre, n'apportant aucun changement dans nos facultés et dans nos moyens, nous continuerons d'exercer le même Commerce sous la raison de GALLIARD-PONT et Comp.^e Veuillez accorder à celui-ci la même faveur et la même protection qu'à l'ancien.

M. PONT n'ayant pris encore aucune détermination, continuera, jusqu'à nouvel ordre, de nous favoriser de ses conseils.

Nous sommes vos très-humbles Serviteurs,

Galliard & Pont, etc

Signature du S.^r L. O. GALLIARD,